

**RÈGLEMENT # 03-2009 relatif aux
prévisions budgétaires des T.N.O. pour 2009**

ATTENDU que le conseil de la M.R.C. de La Matapédia, conformément aux dispositions du Code municipal, administre et gère un territoire non organisé ;

ATTENDU que ladite M.R.C. doit prélever des taxes sur chaque immeuble inscrit au rôle d'évaluation des Territoires non organisés afin de pourvoir aux dépenses reliées à la gestion desdits territoires ;

ATTENDU que l'évaluation imposable des Territoires non organisés est de 48 985 425\$ et la richesse foncière uniformisée (RFU) de 51 924 551\$;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière tenue le 10 décembre 2008.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc Bélanger, appuyé par M. Alain Duchemin et résolu qu'un règlement portant le numéro 03-2009 soit et est adopté et qu'il soit ordonné et statué par le conseil de la M.R.C. de La Matapédia comme suit :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Le conseil de la M.R.C. de La Matapédia est autorisé pour l'administration et la gestion des Territoires non organisés à faire les dépenses suivantes pour l'exercice financier 2009 :

DÉPENSES (\$)	
Salaire	48 500,00 \$
Inspecteur municipal	14 406,00 \$
Contribution employeur	7 250,00 \$
Contribution régime de retraite	3 450,00 \$
Frais de déplacement	1 000,00 \$
Poste	800,00 \$
Avis public	1 000,00 \$
Développement multi-ressources	55 500,00 \$
Vérification	3 000,00 \$
Mise à jour rôle et inventaire du milieu	10 260,00 \$
Facturation services SQ	78 400,00 \$
Cueillette des ordures	1 300,00 \$
Services juridiques	3 500,00 \$
Contrat de service	1 100,00 \$
Services techniques	8 500,00 \$
Voirie d'été	123 200,00 \$
Entretien chemins d'hiver	33 500,00 \$
Entretien passage à niveau	2 800,00 \$
Fournitures et photocopies	1 500,00 \$
Éclairage pont	200,00 \$
Quote-part communauté municipale	110 100,00 \$
Autres : patrimoine et culture	7 000,00 \$
Assurances et cautionnement	5 700,00 \$
Frais de banque	150,00 \$
Total :	<u>522 116,00 \$</u>

REVENUS (\$)	
Taxes	168 960,00 \$
Compensation article 208	2 610,00 \$
Taxe spéciale SQ	86 890,00 \$
Subv. prise en charge du réseau	22 600,00 \$
Subv. QC, passage à niveau	2 800,00 \$
Péréquation	1 800,00 \$
Remboursement TVQ/Gouvernement	9 100,00 \$
Subvention taxe d'accise	85 546,00 \$
Compensation TPI	42 373,00 \$
Compensation de taxes	2 300,00 \$
Revenus d'intérêts	16 250,00 \$
Droits de mutations et supplétifs	500,00 \$
Appropriation du surplus	80 387,00 \$
Total :	<u>522 116,00 \$</u>

Article 4 : Le taux d'imposition de 0,3500\$/100\$ d'évaluation vise tous les immeubles portés au rôle d'évaluation des Territoires non municipalisés sans exception, y incluant les immeubles visés par l'article 208 paragraphe 11 de la loi sur la fiscalité municipale.

Article 5 : Le taux d'imposition de 0,18\$/100\$ d'évaluation pour les services de la SQ vise tous les immeubles portés au rôle d'évaluation des Territoires non municipalisés sans exception, y incluant les immeubles visés par l'article 208 paragraphe 11 de la loi sur la fiscalité municipale.

Article 6 : Les comptes de taxes dont le montant excède 300\$ sont payables en deux (2) versements.

Article 7 : Le taux d'intérêt de tous les comptes passés dus à la M.R.C. de La Matapédia est fixé à 10% pour l'exercice financier 2009.

Article 8 : Le présent règlement abroge le règlement # 13-2007.

Article 9 : Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ LE 11 FÉVRIER 2009.

Préfet

Secrétaire-trésorier

RÈGLEMENT #03-2009

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence articles 420 à 433 du Code municipal

Je, soussigné(e) résidant à _____ certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal, le ____ ième jour du mois de _____ deux mil neuf (2009) à compter de ____ heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat de publication, ce ____ ième jour de _____ deux mil neuf (2009).

Signé _____
Secrétaire-trésorier (ère)

Municipalité de _____
Comté de Matapédia

N.B. À être retourné à la MRC de La Matapédia
123 Desbiens,
Amqui (Québec) G5J 3P9

(c.f. à l'article 433-434 du C.M., prévisions budgétaires 2009, MRC) TNO